



CADRE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS POUR L'AFRIQUE (2020-2030)



CADRE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS POUR L'AFRIQUE (2020-2030)

Sommaire

Remerciements	iv
Préface	v
Acronymes et abréviations	vi
INTRODUCTION	1
Pourquoi un Cadre de gestion durable des forêts pour l'Afrique?	1
Le processus de préparation du Cadre de gestion durable des forêts pour l'Afrique	1
PARTIE I.	
Les forêts d'Afrique	3
L'importance des forêts en Afrique	3
Défis de la gestion durable des forêts en Afrique	6
PARTIE II.	
Prérequis pour une gestion durable des forêts en Afrique	9
PARTIE III.	
Le Cadre de gestion durable des forêts pour l'Afrique	10
Une vision pour les forêts d'Afrique	10
Objectifs et priorités du CGDF	10
Présentation du Cadre de gestion durable des forêts pour l'Afrique	12
PARTIE IV.	
Opportunités pour la mise en œuvre du Cadre de gestion durable des forêts	23
PARTIE V.	
Suivi, évaluation et établissement des rapports sur la mise en œuvre du Cadre de GDF pour l'Afrique	30
Introduction	30
Objectifs du Mécanisme de suivi, évaluation et établissement des rapports	30
Références	32

Remerciements

La Commission de l'Union africaine est hautement reconnaissante envers l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour le soutien financier et technique apporté à l'élaboration du *Cadre de gestion durable des forêts pour l'Afrique*. La Commission salue le dévouement du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique à Accra, au Ghana, qui a contribué à la finalisation de ce document.

Des remerciements sont également adressés au Forum forestier africain d'avoir contribué énormément à la production technique du Cadre. Nous remercions aussi tout particulièrement les États membres et les communautés économiques régionales pour leur collaboration à la réalisation de ce Cadre.

Préface



Couvrant plus de 624 millions d'hectares (ha) représentant 20,6 pourcent de la superficie terrestre du continent africain et 15,6 pourcent du couvert forestier mondial, les forêts occupent une place unique pour ce qui est de leur contribution à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063, « l'Afrique que vous voulons », qui envisage un continent prospère disposant des instruments nécessaires pour guider son propre développement au moyen d'une gestion durable et à long terme de ses ressources forestières.

Les forêts africaines sont cruciales aux échelles régionale et mondiale pour le maintien de la qualité et de la stabilité environnementales. À l'échelon mondial, elles fournissent des services écosystémiques et sont indispensables à la réalisation des buts des Objectifs de développement durable ODD 1, ODD 2, ODD 13, ODD 15 et l'ODD 14. La gestion durable des forêts contribue également à la réalisation des objectifs mondiaux sur les forêts du Forum des Nations unies sur les forêts et d'autres stratégies et instruments forestiers internationaux et régionaux.

Les forêts et les arbres en Afrique offrent un soutien considérable à l'agriculture, jouant le rôle, par exemple, en tant que réservoirs de terres pour l'expansion de l'agriculture et la fourniture des services écosystémiques tels que la pollinisation, la stabilisation du sol, la rétention de l'eau et la régulation du climat, qui sont tous des éléments fondamentaux d'une agriculture durable.

Il existe plusieurs opportunités visant à accroître les interventions pour surmonter les défis de l'Afrique et à réaliser la gestion durable des forêts sur le continent. Au nombre de celles-ci, une prise de conscience politique accrue et engagée, et l'existence de programmes complémentaires tels que l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, le Programme d'action panafricain sur la Restauration des écosystèmes pour une résilience accrue, et plusieurs autres programmes et partenariats sous-régionaux, régionaux et mondiaux. L'importance des forêts dans le cadre de l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets est de plus en plus reconnue et prise en compte dans plusieurs des Contributions déterminées au niveau national des États membres de l'Union africaine (UA) dans le contexte de leurs efforts dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Toutefois, le secteur forestier en Afrique continue de faire face à plusieurs défis qui limitent leurs capacités à fournir des services écosystémiques substantiels et durables, notamment la contribution au développement socio-économique. Ces défis incluent: de faibles politiques en matière d'utilisation des forêts et des terres, des pratiques de gestion des forêts non durables, la compétition pour l'occupation des terres, venant des secteurs de l'agriculture, de l'extraction minière, de l'élevage, de l'énergie et les établissements. En outre, le secteur forestier en général ne figure pas parmi les priorités des plans nationaux d'allocation des ressources.

Considérant les réalités ci-dessus mentionnées, la vision du Cadre de l'Union africaine sur la gestion durable des forêts (2020-2030) a été développée de façon collaborative avec la participation active des Etats membres de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales sous la coordination de la Commission de l'Union africaine. Elle vise à promouvoir la gestion durable des forêts et à aborder les défis mentionnés ci-dessus, qui entraînent une réduction de la valeur et du rôle du secteur forestier. A travers la mise en œuvre de ce cadre, l'Afrique espère stimuler le commerce, renforcer les moyens d'existence et booster les revenus ruraux. Aussi, ce cadre sert d'orientation aux Etats membres de l'Union africaine et aux autres parties prenantes du secteur forestier à les appuyer dans leurs efforts d'éliminer la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2063.

Aussi, ce cadre fournit l'étendue et les domaines prioritaires pour les investissements et partenariats dans le secteur forestier. Par ailleurs, ce cadre crée un environnement favorable pour la collaboration et l'harmonisation des politiques entre les Communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine. Il sert comme base pour renforcer le suivi et la préparation des rapports au niveau continental y compris les Petits états africains insulaires en développement.

Unissons donc nos forces pour garantir la durabilité de toutes les forêts en Afrique.

S.E. Amb. Josefa Leonel SACKO

Commissaire de l'Union africaine pour l'économie rurale et l'agriculture

Acronymes et abréviations

AEPP	Plateforme de Partenariat pour l'environnement africain
AFR100	Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique
APD	Aide publique au développement
ARDEE	Agriculture, Développement rural, Eau et Environnement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'est
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique
CER	Communauté économique régionale
CGDF	Cadre de gestion durable des forêts
CNULD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
CUA	Commission de l'Union africaine
DAFF	Département de l'Agriculture, des pêches et des forêts (de l'Afrique du sud)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GDF	Gestion durable des forêts
ha	hectare(s)
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
NDC	Contributions déterminées au niveau national
NEA	Agence nationale pour l'environnement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NGARA	Réseau pour les gommés et résines naturelles en Afrique
ONU	Organisation des Nations unies
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
REDD+	Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier)
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
UA	Union africaine
USD	Dollar(s) des États-Unis d'Amérique



INTRODUCTION

POURQUOI UN CADRE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS POUR L'AFRIQUE?

S'étendant sur plus de **624 millions d'hectares (ha)**, les forêts couvrent **20,6 pourcent de la superficie terrestre en Afrique**, et 15,6 pourcent du couvert forestier mondial (FAO, 2016a). Elles sont le fondement des secteurs clés de plusieurs pays africains, notamment ceux de l'énergie, de la foresterie, de l'agriculture, du tourisme et de l'eau, et soutiennent les moyens d'existence de millions de personnes. Les forêts sont d'une importance cruciale au niveau continental pour le maintien de la qualité et de la stabilité de l'environnement. Elles fournissent des services écosystémiques importants aux niveaux local et mondial, tels que la protection des ressources en eau et des sols, la conservation de la biodiversité, et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Les forêts sont donc essentielles pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et des Objectifs de développement durable des Nations unies, y compris l'ODD1, l'ODD2, l'ODD13, l'ODD14, l'ODD15, et l'ODD17.

Le secteur forestier en Afrique est toutefois confronté à divers défis qui limitent sa capacité à fournir des services écosystémiques substantiels et durables, y compris à contribuer au développement socio-économique. Le couvert forestier du continent a régressé de 2,8 millions d'hectares annuellement entre 2010 et 2015 (FAO, 2016a). Ce taux est plus élevé que ceux enregistrés dans toutes les autres régions du monde. Les défis rencontrés par le secteur forestier du continent incluent: des politiques inefficaces d'utilisation des terres et des forêts, et une mise en œuvre inadéquate des bonnes politiques; une gestion non durable des forêts; la concurrence pour l'occupation des terres avec les secteurs de l'agriculture, de l'extraction minière, de l'élevage et de l'énergie, et avec les établissements; des litiges fonciers; et des conflits et l'instabilité politiques en cours. En outre, le secteur des forêts ne figure pas parmi les priorités dans les plans nationaux et dans l'allocation des ressources et est affecté par plusieurs problèmes de gouvernance. Seule une poignée de pays dispose de secteurs forestiers privés organisés à même de stimuler la croissance sectorielle. En outre, les effets indésirables du changement climatique menacent de fragiliser davantage les forêts et la foresterie en Afrique.

En réponse à ces défis et durant la 23^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine tenue à Malabo en Guinée équatoriale en juin 2014, les Chefs d'état et de gouvernement de l'Union africaine¹ ont adopté la Déclaration de Malabo sur la Croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Cette déclaration a instruit la Commission de l'Union africaine (CUA), en collaboration avec les Ministres africains chargés de la foresterie et de l'énergie, de **mettre en place un Programme de gestion durable des forêts (PGDF)** afin d'aider les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) à gérer de façon durable leurs secteurs forestiers et à les développer afin de favoriser le développement socio-économique et la protection de l'environnement.

LE PROCESSUS DE PRÉPARATION DU CADRE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS POUR L'AFRIQUE

À la demande de la Commission de l'Union africaine, le Cadre de GDF pour l'Afrique (CGDF) présenté dans la troisième partie du présent document a été préparé avec l'appui technique et financier de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO) en collaboration avec le Forum forestier africain. Sa formulation a en outre été facilitée par des ateliers de consultation des experts; un examen bibliographique poussé suivi d'une enquête et des retours d'informations par courrier électronique; des visites de consultation dans des pays retenus; et la validation du rapport de base provisoire à l'occasion d'un atelier. Ce document a été par la suite soumis à un atelier régional de validation tenu à Nairobi au Kenya en Juillet 2019 qui a été organisé par la CUA avec l'appui technique et financier de la FAO. L'atelier a rassemblé les représentants officiels du secteur forestier de haut niveau des pays membres, des représentants des Communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes et partenaires (y compris les chercheurs, les universités, les ONG et d'autres partenaires internationaux et régionaux) avant sa soumission à un examen supplémentaire et son approbation par le Comité technique spécialisé sur l'Agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement en octobre 2019 et, finalement son adoption par l'Assemblée de l'Union africaine au début de l'année 2020.

¹ Assembly/AU/Dec.538 (XXIII).



PARTIE I. LES FORÊTS D'AFRIQUE

L'IMPORTANCE DES FORÊTS EN AFRIQUE

Les forêts en Afrique couvrent environ 624 millions hectares et 98,8 pourcent de cette superficie est composée de forêts naturelles. Au nombre des types de forêt et de couvert, les forêts humides tropicales et équatoriales; les forêts des zones arides; les savanes et les terres boisées; les forêts de montagne; les forêts de mangrove; et les plantations (FAO, 2016a) (Tableau 1, Figure 1). En outre, les arbres hors forêts constituent une composante importante des ressources en bois du continent.

Les forêts et les arbres peuvent potentiellement contribuer considérablement au **développement socio-économique de l'Afrique**. Ils fournissent une gamme très variée de produits et de services écosystémiques et sont une source de résilience pour les communautés confrontées au changement climatique. Les forêts et les arbres aident des millions d'agriculteurs, d'éleveurs et d'autres populations tributaires des forêts à combler leurs besoins de base en matière de revenu, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'abri, de cuisine, de chauffage, de bois et de fourrage pour le bétail.

TABEAU 1. LES FORÊTS AFRICAINES EN CHIFFRES

LES FORÊTS AFRICAINES EN CHIFFRES	
Superficie forestière totale (millions d'ha)	624
Forêts naturelles (millions d'ha)	600
Forêts plantées (millions d'ha, 2015)	16
Forêts des zones arides d'Afrique (millions d'ha) (Bastin et al., 2017)	286
Arbres hors forêts dans les zones arides d'Afrique (millions d'arbres, 2016 (FAO, 2016b)	4710
Forêts de mangrove (millions d'ha, 2015)	3,2
Changement annuel net du couvert forestier (millions d'ha, 2010–2015)	-2,8
Carbone dans la biomasse aérienne et souterraine (gigatonnes, 2015)	60
Extractions totales de bois (millions de m ³) (2011)	614
Forêts pour la protection du sol et de l'eau (millions d'ha, 2015)	50
Forêts à usages multiples (millions d'ha, 2015)	133
Forêts pour les services environnementaux, les valeurs culturelles ou spirituelles (millions d'ha, 2015)	67
Forêts pour la conservation de la biodiversité (millions d'ha, 2015)	92
Forêts à l'intérieur des aires protégées (millions d'ha, 2015)	101
Superficie forestière brûlée (millions d'ha, 2010)	19
Superficie forestière avec réduction du couvert arboré (millions d'ha, 2015)	50
Superficie forestière soumise à des plans de gestion (millions d'ha, 2010)	140
Superficie forestière soumise à un régime de certification international (millions d'ha, 2014)	6,4
Propriété publique (millions d'ha, 2010)	535
Propriété privée (millions d'ha, 2010)	71
Propriété inconnue (millions d'ha, 2010)	2
Emplois en forêt (milliers de personnes, 2010)	1109

Source: FAO (2016a).

FIGURE 1. CARTE DE LA COUVERTURE TERRESTRE DE L'AFRIQUE DÉRIVÉE DES DONNÉES DE SPOT VEGETATION, 2000



Classes forestières

- Forêt dense humide
- Forêt dense dégradée
- Forêt submontagnarde (900-1500 m)
- Forêt montagnarde (>1500 m)
- Forêt marécageuse
- Mangrove
- Mosaïque agriculture/ forêt humide
- Mosaïque forêt/ savane
- Forêt dense décidue

Sol nu

- Désert sableux et dunes
- Désert rocheux
- Roche nue
- Dépôts salins

Autre

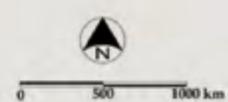
- Eau
- Villes

Savanes boisées et herbeuses

- Savane boisée décidue
- Savane arborée à arbustive décidue
- Savane arbustive décidue
- Savane herbacée dense décidue
- Savane herbacée ouverte à faible strate arbustive
- Savane herbacée ouverte
- Pseudo-steppe
- Savane herbacée et arbustive inondée

Agriculture

- Agriculture (>50%)
- Mosaïque agriculture/ végétation sèche
- Agriculture irriguée
- Vergers



Les industries du bois en Afrique sont caractérisées par une forte proportion d'opérations informelles et à petite échelle. Au Ghana par exemple, le secteur forestier formel emploie 50 000 travailleurs tandis que le secteur informel en emploie 260 000. Le secteur informel des scieries du pays fournit approximativement 97 000 emplois et rapporte environ 18 millions de dollars chaque année, essentiellement des revenus non déclarés. Selon des estimations, l'industrie du charbon en République unie de Tanzanie génère 650 millions de dollars par an et emploie environ 2 millions de travailleurs. Au Rwanda, selon les rapports, le secteur du bois énergie contribue environ 5 pourcent du produit intérieur brut du pays et le secteur du bois y contribue à hauteur de 1,3 pourcent. Au Cameroun, les scieries emploient environ 45 000 personnes dans le secteur informel (environ le triple du nombre d'employés dans le secteur formel) (FAO, 2011).

Les forêts jouent des rôles importants dans la **vie spirituelle et culturelle** des populations africaines. En outre, les ressources forestières naturelles du continent jouissent de l'attention internationale en raison de leur **importante biodiversité**, leur potentiel pour les **exportations de bois d'œuvre** et leur capacité à **atténuer les effets du changement climatique mondial**, et à fournir des 'filets de sécurité' pour les moyens de subsistance, ainsi qu'à promouvoir le **développement rural**.

Les forêts et les arbres en Afrique offrent un **appui considérable à l'agriculture**, servant par exemple de réservoirs (paradoxalement) de terres pour l'expansion de l'agriculture et fournissant des services écosystémiques d'appui tels que la pollinisation, la stabilisation du sol, la rétention d'eau et la régulation du climat. L'importance du rôle des forêts est de plus en plus reconnue pour ce qui est de protéger les bassins versants et ainsi d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique: la gestion des terres et des eaux est un pilier clé de la stratégie agricole du continent et les forêts contribuent à la gestion durable des terres et des eaux.

La majeure partie de l'activité agricole en Afrique est pluviale et donc très vulnérable à la variabilité du climat. Lorsque la récolte est mauvaise, la plupart des communautés rurales deviennent plus dépendantes des forêts et des arbres comme sources d'aliments naturels tels que les fruits, les tubercules, le poisson, la viande de brousse, les insectes comestibles, la cire d'abeille et le miel. Les forêts sont également des sources de médicaments traditionnels et de revenus.

Les combustibles ligneux (bois de feu et charbon) dominent l'approvisionnement en énergie en Afrique et constituent jusqu'à 91 pourcent de l'utilisation totale du bois. Il est estimé qu'en 2013, l'Afrique a produit 649 millions de mètres cubes (m³) de combustibles ligneux, représentant 35 pourcent de la production mondiale de cette année. La consommation de bois par habitant en Afrique est estimée à 0,585 m³ (FAO, 2015), plus du double de la moyenne mondiale (0,259 m³). Le nombre de personnes dépendantes du charbon en Afrique est prévu augmenter de 583 millions en 2000, à 823 millions en 2030 (Gondo, 2010). En Afrique de l'est, de l'ouest et du sud, plus de 90 pourcent des populations rurales dépendent du bois comme principale source d'énergie (PNUE et NESDA, 2004; NEA, 2002). Il est un besoin urgent de développer des systèmes de production et de commercialisation durables des combustibles ligneux en Afrique dans la mesure où il est peu probable que des substituts efficaces (c'est-à-dire moins chers, abordables et suffisants) soient facilement accessibles dans plusieurs pays à court ou à moyen terme (Chipeta et Kowero, 2015).

L'essentiel du commerce des produits forestiers non ligneux (PFNL) se déroule au niveau communautaire bien que certains PFNL tels que la gomme arabique, le beurre de karité, le baobab, le marula et les noix sauvages soient vendus à l'échelle internationale. Les entreprises de PFNL sont généralement très petites, informelles et désorganisées. En conséquence, elles ne sont pas souvent prises en compte dans les statistiques officielles. Néanmoins, elles sont de plus en plus importantes en Afrique et contribuent considérablement au développement socio-économique de plusieurs pays. Les PFNL servent de filets de sécurité en période d'insécurité alimentaire et offrent des opportunités de revenus à des populations autrement marginalisées. En Afrique du sud, 27 millions de personnes bénéficient des plantes médicinales, des fruits sauvages et d'autres aliments forestiers, et 20 millions de tonnes de plantes médicinales sont récoltées chaque année et commercialisées (DAFF, 2015). Le Soudan est le plus grand producteur de gommes et résines au monde, satisfaisant environ 80 pourcent de la demande mondiale.

La production du fruit du karité (un fruit largement consommé par les populations locales et également vendu sur les marchés ruraux et urbains) dans les terres boisées, les savanes arides et les forêts d'Afrique de l'ouest, est effectuée par 20 000 agricultrices. L'amande contient 31-62 pourcent de matière grasse comestible

(Nikiema et Umali, 2007) et est utilisée pour produire le beurre de karité, une substance commercialisée à l'échelle mondiale.

La commercialisation des plantes médicinales est une activité importante dans plusieurs pays d'Afrique, notamment l'Afrique du sud, le Maroc (estimée à 12,8 millions USD par an dans chacun de ces deux pays), le Cameroun (2,9 millions USD par an) et l'Égypte (12,4 millions USD par an). L'Algérie produit environ 6000 tonnes de liège chaque année dans ses 460 000 ha de forêts. La Tunisie exporte 10 000 tonnes de graines de pin annuellement, et la Guinée produit plus de 100 000 tonnes de viande de brousse.

L'industrie de la sculpture sur bois est importante en Afrique orientale et australe. Au Kenya par exemple, l'industrie emploie environ 80 000 personnes et génère environ 20 millions USD par an (Choge, Cunningham et Ellery, 2005).

DÉFIS DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS EN AFRIQUE

L'Afrique est confrontée à plusieurs difficultés alors qu'elle tente d'assurer l'approvisionnement approprié en produits forestiers et services écosystémiques de haute qualité. Ces défis sont d'ordre économique, social et culturel; politique et gouvernance; institutionnel; technique et environnemental. Le tableau 2 résume les domaines clés de préoccupation dans chacune de ces catégories.

TABLEAU 2. DOMAINES CLÉS DE PRÉOCCUPATION POUR LES FORÊTS EN AFRIQUE

CATÉGORIE	DOMAINES CLÉS DE PRÉOCCUPATION
Économique, social et culturel	<ul style="list-style-type: none"> › Sous-estimation de la contribution des forêts à la création de richesse, aux emplois et à l'élimination de la pauvreté › Mécanismes insuffisamment définis pour l'accès et les dispositions de partage des bénéfices en appui à la GDF › Exclusion ou inclusivité limitée des aspects relatifs au genre, en particulier aux femmes et aux jeunes, dans les activités et bénéfices de la GDF › Faible industrie de transformation du bois caractérisée par des machines obsolètes et vieilles, réduisant ainsi la capacité à accroître la production durable, l'ajout de valeur, la commercialisation et le commerce. › Pratiques commerciales contraires à l'éthique, absence de normes de produits acceptables pour la plupart des produits forestiers, et informations limitées sur le marché › Nature informelle de la production forestière qui est dispersée, non-coordonnée et rarement inscrite aux plans nationaux et recevant peu d'investissement ou autres formes d'aide › Croissance démographique rapide et pression accrue sur les ressources forestières
Technique	<ul style="list-style-type: none"> › Absence d'évaluation et de suivi réguliers des ressources forestières en vue d'une planification et gestion efficaces › Stockage, accès et partage insuffisants des données à tous les niveaux de la planification, de la gestion et du suivi des forêts › Capacités professionnelles et techniques limitées pour prendre en compte le changement climatique dans la gestion forestière › Déploiement inadéquat des technologies de récolte et de stockage pour le bois et d'autres produits forestiers › Capacités institutionnelles inadéquates pour prendre en compte le besoin en matériel génétique de haute qualité dans le secteur des plantations forestières › Le déclin de la formation technique et des standards relatifs à l'enseignement forestier
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> › Impacts de la variabilité du climat et du changement climatique sur les forêts et les arbres hors forêts › Déforestation et dégradation accrues des forêts et perte de la biodiversité › Défis pour la santé des forêts tels que ceux causés par les feux, les insectes nuisibles et les maladies, les espèces envahissantes, la surexploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux, les mauvaises pratiques de récolte, la mauvaise gestion, le surpâturage, la pollution de l'air et les événements climatiques extrêmes › La dégradation accrue des terres et la désertification, en particulier dans les zones arides africaines

CATÉGORIE	DOMAINES CLÉS DE PRÉOCCUPATION
Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> › Doubles emplois des mandats institutionnels pour la gestion et la protection des ressources naturelles, entraînant la concurrence pour des ressources financières limitées › Coordination inappropriée et interventions fragmentées dans le secteur forestier et entre les secteurs › Leadership et coordination insuffisants, entraînant un manque de synergie entre des initiatives, programmes et projets de GDF fragmentés qui se chevauchent et qui sont soutenus par divers partenaires techniques et financiers aux niveaux national et sous-national › Cadres institutionnels faibles pour les secteurs forestiers tels que l'extraction minière, l'agriculture et d'autres utilisations des terres, ainsi que pour les questions relatives au climat et à l'environnement › Cadres d'administration forestière faibles nécessitant des réformes et des ressources additionnelles › Participation inadéquate du secteur privé au développement forestier en raison, entre autres, de politiques et de cadres institutionnels et juridiques défavorables › Participation insuffisante des organisations de la société civile à la gestion des forêts en raison de l'absence de politique ou de son inefficacité › Besoin d'un programme d'enseignement actualisé pour la formation et l'éducation professionnelle et technique qui prend en compte de manière adéquate les défis relatifs à la recherche, à la formation et au développement des capacités en matière de GDF › Mécanismes de mise en œuvre inadéquats/insuffisants pour prendre en compte les questions forestières transfrontalières
Politique et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> › Collaboration et intégration intersectorielles insuffisantes des pratiques durables dans d'autres secteurs économiques et de production (ex. l'agriculture), compromettant la santé et l'intégrité des ressources forestières › Intégration limitée des accords, décisions et autres instruments multilatéraux environnementaux de la GDF dans les plans et programmes nationaux › Absence de convergence des politiques, entraînant des duplications › Mécanismes inadéquats pour l'institution d'une réforme efficace du régime foncier et pour la participation des populations autochtones et des communautés locales à la propriété et la gestion des forêts › Cadres de politiques non définis sur comment partager les responsabilités aux niveaux national et régional pour les stratégies environnementales formulées › Promotion limitée ou inadéquate de la propriété foncière de la forêt et des droits d'accès des groupements locaux et autochtones › Corruption et exploitation illicite › Faible gestion des ressources naturelles en partie en raison de l'absence d'une propriété foncière clairement définie des ressources, et en partie en raison des capacités techniques pour l'inventaire forestier, la gestion, l'utilisation, le contrôle et le suivi › Régimes forestiers peu sûrs et accès limité aux forêts, et manque de mécanismes efficaces pour la réforme du régime foncier › Intégration inadéquate de la foresterie dans les stratégies et plans de développement nationaux › Coordination et harmonisation limitées entre l'agriculture, la sécurité alimentaire et la foresterie › Insécurité et conflits entraînant de grands déplacements de populations et de bétail avec les impacts négatifs qui en découlent sur la GDF › Absence d'état de droit ou état de droit inadéquat au niveau local qui pourrait faciliter la bonne gouvernance et créer des rapports mutuellement favorables et coopératifs entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé. › Mécanismes inappropriés pour la mobilisation des fonds publics locaux en faveur du secteur forestier



PARTIE II. PRÉREQUIS POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS EN AFRIQUE

La gestion durable des forêts (GDF) peut être définie comme étant l'utilisation et la conservation durables des forêts dans le but de maintenir et d'améliorer les multiples valeurs forestières grâce aux interventions humaines. Les êtres humains sont au centre de la GDF parce qu'elle vise à contribuer aux besoins divers de la société à perpétuité.

L'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO pour 2015 (FAO, 2016) montre que, bien que la GDF gagne en importance à l'échelle mondiale, elle demeure un défi de taille, en particulier en Afrique. L'Encadré 1 résume les prérequis pour la GDF tirés des initiatives réussies en Afrique et ailleurs.

ENCADRÉ 1. PRÉREQUIS POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS EN AFRIQUE

- **Le développement incrémental des politiques** et institutions forestières est un aspect important de la GDF dans la mesure où il fournit des opportunités de corriger les erreurs avec le temps et de réagir aux questions émergentes. Malheureusement, les réformes politiques forestières et la mise en œuvre des réformes institutionnelles en Afrique ont souvent été entreprises de manière hâtive, compliquant l'incorporation de tous les aspects de la gestion forestière, de la conservation environnementale et du développement sociétal.
- **Les communautés locales jouent un rôle** primordial dans le développement des politiques de gestion forestière. Le rôle du gouvernement est de créer le lien avec les communautés et d'articuler des politiques nationales qui couvrent et respectent les cultures et valeurs clés des communautés locales. Ainsi, le mode d'organisation des communautés et de sélection de leurs leaders est crucial. L'émergence de coopératives de producteurs forestiers en Suède et de petits planteurs d'arbres au Bangladesh, en Inde et en Afrique du sud est un exemple de leadership local acceptable. Les influences externes tendent à dénaturer les choix vers des perspectives locales avant que les prérogatives nationales n'aient été consolidées.
- **La stabilité de l'environnement politique** est une condition essentielle pour la GDF. Les pays ravagés par l'instabilité civile sont peu susceptibles de réaliser la GDF, quelle que soit la situation des politiques et des institutions. Les mouvements des personnes déplacées dans plusieurs régions d'Afrique ont eu des impacts négatifs sur les ressources forestières.
- **Les changements démographiques graduels** qui favorisent une planification et un suivi plus aisés du développement et de l'utilisation des ressources forestières, sont nécessaires pour la GDF.
- **Afin de réaliser la GDF, il sera nécessaire de lutter contre les menaces biologiques ou environnementales** graves telles que les insectes nuisibles, les maladies, les sécheresses et les inondations qui peuvent avoir des effets dévastateurs sur les ressources forestières.
- **Il est crucial d'obtenir les droits de propriété à long terme** (propriété et/ou droits d'usage) pour développer la confiance dans les investissements dans les forêts et les arbres, car ces investissements pourraient prendre plusieurs années pour parvenir à maturité. Il est tout aussi important d'assurer la stabilité et la prédictibilité des réglementations juridiques, financières et commerciales. Tous ces aspects sont importants en vue d'encourager l'investissement privé dans la foresterie.
- **Des capacités humaines et institutionnelles adéquates sont nécessaires.** Les attentes sociétales vis à vis des forêts doivent correspondre aux compétences techniques et aux capacités institutionnelles pour pouvoir générer les produits et services forestiers.
- **La transparence** du mode de développement et de gestion des entreprises forestières est essentielle.
- **La reconnaissance et la préservation** des divers produits et fonctions des forêts sont cruciales en raison du fait que l'extraction de certains produits pourrait avoir des impacts négatifs sur la fourniture d'autres produits forestiers et services écosystémiques.
- **Des évaluations périodiques des ressources forestières** sont nécessaires en vue d'assurer la disponibilité, la régularité et la qualité des informations et données sur les ressources forestières et ainsi permettre aux parties prenantes de planifier et suivre la gestion des forêts et adapter la gestion en fonction des défis émergents.
- **Le rôle du gouvernement est essentiel pour la création d'un environnement favorable aux politiques et législations permettant les interventions de tous les acteurs en matière de GDF.**
- **Une communication efficace et une sensibilisation sur les valeurs de l'écosystème forestier constituent un prérequis important pour la réalisation de la GDF.**

PARTIE III. LE CADRE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS POUR L'AFRIQUE

UNE VISION POUR LES FORÊTS D'AFRIQUE

L'aspiration d'*Africa Vision 2063* est que, d'ici 2063, l'Afrique sera un continent prospère disposant des moyens d'orienter son propre développement à travers la gestion durable de ses ressources sur le long terme. L'Afrique sera un continent aux frontières intégrées, et ses ressources transfrontalières seront gérées grâce au dialogue et à la coopération. L'Afrique doit donc consolider ce retournement positif, faisant bon usage des opportunités de sa population nombreuse, de ses ressources naturelles, de l'urbanisation, des technologies et des échanges commerciaux pour assurer que sa transformation et sa renaissance comblient les aspirations de ses peuples. Reflétant cette volonté, la vision du Cadre de gestion durable des forêts d'Afrique (CGDF) est que d'ici 2063:

L'Afrique aura atteint l'objectif zéro déforestation et dégradation des forêts, et ses forêts seront protégées, gérées de manière durable et restaurées grâce à des initiatives collaboratives, intersectorielles et transformatives afin d'assurer la prospérité, la sécurité alimentaire et la résilience de ses populations.

OBJECTIFS ET PRIORITÉS DU CGDF

En harmonie avec l'Agenda 2063, et afin de contribuer à la vision pour les forêts définie ci-dessus, le **CGDF proposé** a été développé pour guider les états membres de l'UA, et pour renforcer les efforts de coordination des CER sur les priorités relatives aux forêts sur le continent. Grâce à la facilitation et à la mise en œuvre du CGDF, les états membres seront mieux à même d'inverser la déforestation et la dégradation des forêts, de prévenir et de lutter contre la dégradation des terres et la désertification, d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets, de conserver la biodiversité, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de construire une économie verte.

Les objectifs spécifiques du CGDF sont les suivants:

- Fournir l'orientation stratégique aux États membres et aux CER sur la Gestion durable des forêts
- Faciliter le suivi et l'établissement des rapports dans l'ensemble du continent sur la Gestion durable des forêts
- Faciliter l'harmonisation des politiques et des cadres juridiques à travers l'Afrique

- Servir de base pour la coordination de la gestion des connaissances, de l'échange des meilleures pratiques et des informations.
- Favoriser l'établissement de partenariats et d'investissements dans la Gestion durable des forêts

La première phase du calendrier du CGDF couvrira la période 2020-2030. La conception des phases suivantes prendra en compte l'évaluation de la phase 2020-2030 et les questions émergentes. Les objectifs du CGDF ne seront atteints que si les États membres de l'UA et les CER investissent dans leurs secteurs forestiers et les développent, et s'ils sollicitent et collaborent avec les secteurs et acteurs pertinents et la société dans son ensemble.

Le secteur forestier africain est confronté à une multitude de défis auxquels il faudra s'atteler pour pouvoir réaliser la GDF. Toutefois, en raison de la période prévue pour la mise en œuvre de ce cadre (2020-2030), il serait prudent d'établir des domaines prioritaires critiques à prendre en compte durant les 10 années de la période prévue. En conséquence, les **priorités pour la GDF en Afrique sont les suivantes:**

- Rehausser les valeurs des forêts, la production durable, la transformation, les marchés et le commerce pour les produits forestiers et les services écosystémiques.
- Renforcer le développement des capacités et la gestion des connaissances pour la GDF
- Promouvoir des politiques et des cadres institutionnels favorables à la GDF
- Renforcer la restauration des forêts et des paysages dégradés pour développer la résilience et des moyens d'existence durables.
- Renforcer les partenariats et la mobilisation des ressources pour réaliser la GDF.

Ces cinq priorités sont articulées davantage afin de définir pour chaque priorité un objectif, des résultats escomptés, des domaines d'intervention majeurs (actions), des indicateurs, des responsables de mise en œuvre, et des partenaires d'appui présentés ci-après.

En outre, les six domaines clés suivants qui ne sont pas spécifiques aux forêts, doivent également être pris en compte:



- Les gouvernements doivent adopter des **garanties environnementales et sociales** afin d'accroître les avantages du développement durable et éviter les dégâts inutiles causés à l'environnement et aux communautés affectées.
- Des **solutions alternatives sont nécessaires** au lieu des lois et réglementations qui restreignent l'utilisation des forêts et des arbres par les populations tributaires des forêts. Les droits juridiques et coutumiers des populations autochtones à la propriété, à l'accès, à l'utilisation et à la gestion de leurs terres, territoires et ressources doivent être reconnus, respectés et pris en compte dans la gestion des forêts.
- Des **politiques plus générales sur l'imposition et le financement public** doivent promouvoir et non restreindre la GDF. Ces politiques doivent encourager les investissements dans le secteur forestier (ce qui, à long terme, accroîtra les recettes fiscales pour le gouvernement). Dans le cadre de la mise en œuvre du CGDF, les gouvernements doivent encourager le dialogue entre les entreprises et les organisations de forestiers afin d'assurer le respect des droits et devoirs des travailleurs en harmonie avec la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux Principes et droits fondamentaux au travail.
- Les **approches et outils spécifiques au genre doivent être intégrés** pour offrir aux hommes et aux femmes les mêmes opportunités de participer à la GDF et d'en bénéficier. L'identification des rôles et les opportunités d'emplois pour les jeunes dans le secteur de la GDF, et l'engagement des jeunes dans le processus de prise de décision, sont également importants.
- Les **questions de gouvernance plus générales nécessitent une attention particulière**. Certains conflits armés en Afrique ont été au moins en partie financés par la vente du bois d'œuvre. La prise en compte de cet état de fait requiert une combinaison de l'application des lois nationales pour empêcher les groupements militaires locaux de s'adonner aux activités liées au bois d'œuvre d'un côté, et des initiatives internationales pour empêcher que ce bois d'œuvre n'entre dans les pays consommateurs, d'un autre côté. En plus des accords environnementaux internationaux, les lois humanitaires internationales peuvent contribuer à atténuer les impacts négatifs des conflits armés sur les forêts. Un autre problème qui affecte les forêts est le déplacement forcé qui pourrait se produire en raison de divers facteurs (tels que les facteurs climatiques, environnementaux, culturels, économiques, sociaux et politiques et des combinaisons de ces facteurs). Les gouvernements africains sont habilités à prendre en compte ces facteurs.
- **Synchronisation des politiques et des lois entre les secteurs**. Il est nécessaire de synchroniser les politiques entre tous les secteurs de production afin de réaliser le développement durable. Les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau et des terres, ont tous des impacts sur le secteur forestier, et il est nécessaire d'établir une plateforme commune pour discuter de ces questions et synchroniser les plans.

PRÉSENTATION DU CADRE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS POUR L'AFRIQUE

PRIORITÉ 1.

Amélioration de la valeur des forêts et de la production, de la transformation, des marchés et du commerce pour les produits forestiers et les services écosystémiques

OBJECTIF 1.

Renforcer la reconnaissance des diverses valeurs des forêts et des arbres hors forêts et la production, la transformation, la commercialisation et le commerce durable des produits forestiers et des services écosystémiques

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	DOMAINES D'INTERVENTION (ACTIONS)
La contribution des forêts et des arbres hors forêts est prise en compte de façon adéquate dans le système des comptes nationaux	<ul style="list-style-type: none">› Effectuer des évaluations et des études pour démontrer les valeurs monétaires, sociales, culturelles et environnementales des forêts et des arbres hors forêts pour améliorer leur reconnaissance par les décideurs et responsables politiques au niveau national› Sensibiliser sur les forêts, promouvoir les forêts ainsi que la contribution de la GDF à l'économie verte, aux villes durables, aux moyens d'existence urbains et ruraux, et aux paysages résilients pour la sécurité alimentaire, la nutrition, l'énergie, la paix et la stabilité en Afrique.
Des marchés durables pour les produits forestiers ligneux et non-ligneux sont renforcés	<ul style="list-style-type: none">› Développer un système d'information sur les marchés› Développer les capacités pour la production et la commercialisation forestière durables
Les services écosystémiques et la sécurité des moyens d'existence sont assurés	<ul style="list-style-type: none">› Diffuser les meilleures pratiques et dispenser des formations sur celles-ci› Promouvoir et soutenir l'écotourisme communautaire› Cultiver l'intérêt et l'investissement dans les zones forestières
La situation de la sécurité alimentaire est améliorée	<ul style="list-style-type: none">› Promouvoir, soutenir et mettre en œuvre des pratiques adaptatives
Les chaînes de valeur pour les produits et services forestiers sont améliorées	<ul style="list-style-type: none">› Effectuer des études sur les chaînes de valeur existantes› Identifier et saisir les opportunités internes et externes
La transformation et la valorisation des produits forestiers sont améliorés	<ul style="list-style-type: none">› Introduire de nouvelles technologies de transformation à tous les niveaux› Développer les capacités des producteurs locaux de produits forestiers› Améliorer l'accès aux services financiers
La transparence du commerce des produits forestiers est améliorée	<ul style="list-style-type: none">› Lutter contre l'exploitation illicite des produits forestiers
Le système de commerce transfrontalier des produits forestiers est harmonisé	<ul style="list-style-type: none">› Développer un système efficace de suivi des mouvements transfrontaliers des produits forestiers
Les systèmes fiscaux et l'application des lois relatifs aux produits forestiers sont alignés	<ul style="list-style-type: none">› Développer les capacités des agences d'application des lois› Améliorer le réseautage et le partage des informations

Les forêts soutiennent les secteurs clés de plusieurs pays africains, y compris ceux de l'énergie, des forêts, de l'agriculture, du tourisme et de l'eau, et elles soutiennent les moyens d'existence de millions de personnes. Toutefois, la contribution des forêts à l'économie nationale est largement sous-estimée. Les forêts sont d'une importance cruciale au niveau continental pour préserver la qualité et la stabilité de l'environnement, et fournissent des services écosystémiques substantiels d'une importance locale et mondiale tels que la protection des ressources en eaux et des sols, la conservation de la biodiversité, et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Les forêts sont donc essentielles à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des Objectifs de développement durable des Nations unies. Toutefois, les produits en Afrique, en particulier le bois, sont essentiellement transformés uniquement à des niveaux primaires et secondaires, ce qui

les rend peu compétitifs sur les marchés internationaux. Le secteur est caractérisé par la prédominance des pratiques informelles, ce qui compromet la prise en compte appropriée et officielle de la contribution des secteurs au développement économique, social et environnemental des pays africains.

Au vu de ce qui précède, il est un besoin urgent pour les pays africains de développer la production et des systèmes de marche durables à travers la modernisation de leurs installations de production et de transformation afin de produire la quantité et la qualité requises de produits. Une reconnaissance de la valeur des forêts, de la contribution du secteur forestier au développement socio-économique, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, permettra d'améliorer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.

INDICATEURS	QUI EXÉCUTE (RESPONSABLE)	PARTENAIRES D'APPUI
<ul style="list-style-type: none"> › Nombre d'études/ évaluations menées › Valeur des produits forestiers consommés au niveau national, et exportés › Nombre et fréquence des campagnes de sensibilisation menées pour les leaders de haut niveau du gouvernement, la communauté et les leaders religieux (ceux-ci doivent être systématiques et institutionnalisés) 	<ul style="list-style-type: none"> › États membres (institutions publiques chargées de la foresterie, des finances, du planning, etc.) › États membres, CER et UA 	<ul style="list-style-type: none"> › Partenaires au développement › Secteur privé › Organisations de la société civile › Instituts académiques et de recherche › Communautés locales
<ul style="list-style-type: none"> › Un système d'information fiable, fonctionnel est disponible › Nombre de personnes formées sur les techniques de marketing 	<ul style="list-style-type: none"> › Autorités nationales › Acteurs non-étatiques 	<ul style="list-style-type: none"> › Secteur privé › Développement bilatéral et partenaires multilatéraux
<ul style="list-style-type: none"> › Type et nombre de pratiques d'adaptation diffusées › Nombre d'initiatives communautaires d'écotourisme adoptées › Volume et importance de l'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> › États membres 	<ul style="list-style-type: none"> › Secteur privé › Partenaires bilatéraux et multilatéraux › ONG › Communautés locales
<ul style="list-style-type: none"> › Montant des ressources investies 	<ul style="list-style-type: none"> › Gouvernements 	<ul style="list-style-type: none"> › Secteur privé › Partenaires bilatéraux et multilatéraux
<ul style="list-style-type: none"> › Nombre d'études effectuées › Nombre d'opportunités identifiées et saisies 	<ul style="list-style-type: none"> › Gouvernements, institutions académiques et de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> › Secteur privé › Partenaires bilatéraux et multilatéraux
<ul style="list-style-type: none"> › Nombre et types de technologies appropriées introduites › Nombre de personnes formées › Nombre d'organisations communautaires ayant accès aux services financiers 	<ul style="list-style-type: none"> › Secteur privé › Gouvernements › OSC/OC › Institutions financières 	<ul style="list-style-type: none"> › Secteur privé › Partenaires au développement
<ul style="list-style-type: none"> › Les politiques et réglementations sont mises en œuvre de manière efficace. › Nombre de cas signalés et poursuivis en justice › Nombre réduit des activités illicites 	<ul style="list-style-type: none"> › États membres 	<ul style="list-style-type: none"> › Partenaires bilatéraux et multilatéraux
<ul style="list-style-type: none"> › Système de suivi efficace mis en place. › Tarifs communs et coopération renforcée de la douane 	<ul style="list-style-type: none"> › États membres 	<ul style="list-style-type: none"> › Secteur privé › Partenaires au développement
<ul style="list-style-type: none"> › Nombre d'agents d'application des lois formés › Nombre de réseaux renforcés et/ou développés. 	<ul style="list-style-type: none"> › États membres 	<ul style="list-style-type: none"> › Partenaires bilatéraux et multilatéraux, ONG, OSC

PRIORITÉ 2.

Développement des capacités et gestion des connaissances pour la GDF

OBJECTIF 2.

Améliorer les capacités et les connaissances pour une gestion durable des forêts d'ici l'an 2030

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	DOMAINES D'INTERVENTION (ACTIONS)
Suivi et évaluation accrus des ressources forestières en Afrique	<ul style="list-style-type: none">› Développer les capacités pour soutenir la préparation d'évaluations détaillées des ressources forestières aux niveaux national, sous-régional et régional› Établir des rapports réguliers (quinquennaux) sur les perspectives et l'état des forêts d'Afrique (couvrant les niveaux régional et sous-régional)› Évaluer les utilisations de la biodiversité et la gestion des forêts au sein et à l'extérieur des aires protégées dans le but d'améliorer leur gestion, et de prendre en compte les défis d'ordre social et environnemental› Développer et mettre en œuvre des plans et mécanismes afin d'assurer la dissémination et l'utilisation du suivi et de l'évaluation des forêts par divers acteurs et secteurs.
La gestion des connaissances et l'accès à l'information sur les ressources forestières en Afrique sont améliorées à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none">› Formuler des plans nationaux et régionaux d'investissement forestier basés sur les connaissances pouvant servir d'instruments clés pour la mobilisation des ressources pour une plus grande participation du secteur privé au développement forestier.› Établir et renforcer les plateformes ou portails en ligne pour les systèmes d'informations forestières afin de faciliter le suivi transparent des forêts et des arbres aux niveaux national et régional et la collecte, la gestion et le partage des données et conclusions entre les secteurs› Soutenir les publications existantes ou créer de nouveaux forums pour disséminer les savoirs scientifiques, techniques et des politiques, et échanger les expériences et opinions sur l'utilisation et la conservation durables de tous les types de paysages forestiers en Afrique.› Évaluer les insuffisances en matière de capacités des communautés locales au sein et autour des forêts et des aires protégées et entreprendre le développement ciblé des capacités pour une plus grande participation des communautés à la GDF› Développer ou améliorer les mécanismes existants pour le suivi et l'évaluation participatifs des impacts des politiques, programmes, plans, projets et stratégies forestiers› Établir des cibles (targets) régionales harmonisées en vue de suivre et d'établir des rapports sur l'avancement de la mise en œuvre des stratégies forestières sous-régionales (ex. les Plans de convergence de la CEDEAO et de la COMIFAC, le Protocole forestier de la SADC, la Politique et stratégie forestière de l'IGAD et la Politique et stratégie forestière de la CAE
Les capacités des institutions forestières nationales et des organisations de producteurs forestiers sont renforcées pour la mise en œuvre de la GDF	<ul style="list-style-type: none">› Évaluer les capacités existantes, les besoins en capacités et les opportunités des institutions et des organisations dans le secteur forestier en appui à la GDF dans tous les types de forêts› Évaluer les besoins en matière de développement des capacités des organisations et communautés locales de producteurs› Développer et mettre en œuvre les stratégies et programmes de développement des capacités pour favoriser la participation des organisations et communautés locales à la GDF› Développer et mettre en œuvre les stratégies et programmes de développement des capacités aux niveaux national et régional pour répondre de manière complète aux besoins techniques et institutionnels pour la GDF› Compiler, analyser et disséminer les bonnes pratiques, les outils et les exemples de réussite de la GDF en Afrique et ailleurs à l'aide des plateformes et autres outils à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale› Introduire les principes et pratiques de GDF aux institutions et organisations pertinentes à tous les niveaux de gouvernance
Les institutions régionales de recherche et d'enseignement forestiers pluridisciplinaires sont renforcées pour faire face aux défis d'ordre économique, social et environnemental	<ul style="list-style-type: none">› Intégrer les savoirs autochtones dans la recherche› Prioriser le financement pour la recherche forestière afin de combler les besoins nationaux et continentaux› Renforcer le réseautage et la coordination entre les institutions nationales de recherche/ académiques et les secteurs public et privé

Les capacités et les connaissances en matière de gestion durable des forêts sur le continent, sont limités et fragmentés. Il est donc nécessaire d'améliorer et de renforcer les capacités des institutions du secteur forestier, des groupes de producteurs forestiers et des communautés en Afrique à travers l'évaluation des lacunes en matière de capacités, la mise au point et l'application d'outils et de programmes appropriés pour le développement des capacités. Il est également nécessaire d'adopter des techniques innovantes adéquates pour le suivi des forêts, de développer des systèmes de gestion

des informations forestières et d'avoir accès aux informations sur les ressources forestières afin de permettre une prise de décision éclairée à tous les niveaux.

Il est également crucial de construire des infrastructures solides et de développer des mécanismes de coopération de gestion des connaissances grâce à la réalisation d'études de recherche locales, la publication et la diffusion des résultats de recherche en vue de rester en phase avec la dynamique environnementale, socio-économique et politique en évolution constante du secteur de la gestion forestière.

INDICATEURS	QUI EXÉCUTE (RESPONSABLE)	PARTENAIRES D'APPUI
<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de pays disposant de système d'informations forestières intégré › Nombre de plans de gestion prenant en compte la fragmentation de l'habitat, la connectivité et la conservation des espèces endémiques › Nombre de plans et d'outils pour le suivi et l'évaluation des forêts développés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> › Institutions nationales, Communautés économiques régionales, UA › Agences nationales et sous-régionales 	<ul style="list-style-type: none"> › FAO, BM, AFF, BAD, et autres agences des Nations unies et partenaires au développement
<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de plans d'investissement forestier développés et mis en œuvre › Nombre de plateformes et de portails opérationnels et accessibles pour partager les informations forestières › Nombre d'agents de vulgarisation formés à la dissémination des informations aux communautés locales › Nombre de pays disposant de systèmes communs de gestion des informations forestières › Nombre de publications, de notes d'orientation et de documents techniques produits et disséminés et de visites d'échanges entreprises › Nombre de rapports d'évaluation des lacunes en matière de capacités et nombre de programmes de développement des capacités développés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> › Agences nationales et sous-régionales › Agences nationales et sous-régionales, FAO › Agences nationales, ONG, Institutions de recherche, éditeurs, maisons de presse › Agences nationales, leaders des communautés, ONG 	<ul style="list-style-type: none"> › Institutions de formation et académiques, ONG, OSC, donateurs et autres partenaires au développement
<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de rapports sur l'évaluation des besoins en capacités effectuée, nombre d'opportunités identifiées › Nombre de stratégies et de programmes de développement des capacités développés et mis en œuvre › Nombre de bonnes pratiques, d'outils et de cas de réussite compilés, publiés, disséminés au niveau national, sous-régional et régional › Nombre d'institutions et d'organisations introduites aux principes et bonnes pratiques de la GDF 	<ul style="list-style-type: none"> › Agences nationales et sous-régionales, institutions de formation › Agences nationales, organisations locales de tutelle des producteurs, ONG › Agences nationales, ONG › Agences, institutions de recherche et académiques régionales, sous-régionales et nationales › Agences régionales, sous-régionales et nationales › Agences nationales, ONG 	
<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de travaux de recherche qui ont intégré les savoirs autochtones › Montant du financement additionnel alloué à la recherche forestière 	<ul style="list-style-type: none"> › Gouvernements nationaux, CER et institutions de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> › FAO, institutions financières, partenaires au développement, universités

PRIORITÉ 3.

Cadre politique et institutionnel pour la Gestion durable des forêts

OBJECTIF 3:

Renforcer les cadres politiques et institutionnels des états membres et des communautés économiques régionales pour réaliser la GDF en Afrique

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

DOMAINES D'INTERVENTION (ACTIONS)

Les cadres nationaux politiques et institutionnels sont renforcés et harmonisés avec les accords internationaux et les cadres régionaux pertinents sur les forêts

- › Analyse et compilation des réglementations et politiques nationales et harmonisation de celles-ci avec les traités et accords régionaux et internationaux sur la GDF
- › Adaptation et harmonisation des cadres politiques et réglementaires nationaux et sous-régionaux pour soutenir la GDF

Les cadres politiques et institutionnels pour la GDF sont harmonisés à tous les niveaux

- › Des réformes des politiques de GDF spécifiques au genre sont entreprises
- › Intégration de politiques et stratégies de sécurité du régime foncier et des moyens d'existence dans les projets et programmes de développement durable
- › Renforcer les cadres institutionnels en vue de soutenir la gouvernance du carbone forestier et opérationnaliser les mécanismes de partage des avantages avec les communautés locales

Les directives pour la GDF sont développées et mises en œuvre

- › Promouvoir la planification de l'utilisation des terres dans les zones urbaines, périurbaines et rurales et soutenir leur utilisation afin d'améliorer leur résilience face au changement climatique
- › Développer des stratégies, des incitations, des plans et des directives pour accroître l'adoption des pratiques agroforestières
- › Développer des approches et de mécanismes efficaces pour guider la décentralisation de la gestion des forêts et de la gestion des recettes forestières au profit des communautés locales
- › Développer les chaînes de valeur des ressources forestières à l'aide des nouvelles technologies appropriées

Les cadres institutionnels pour la GDF sont harmonisés

- › Création de synergies entre les autres cadres politiques et réglementaires sectoriels
- › Création d'un cadre institutionnel favorable au développement de Partenariats public-privé
- › Création d'un environnement propice qui facilite la participation du secteur privé et des associations professionnelles qui respectent les normes de la GDF
- › Développement et/ou renforcement des cadres institutionnels pour soutenir les services écosystémiques et le partage des avantages



Le cadre politique et institutionnel existe dans la plupart des pays et régions. Toutefois, il est nécessaire de renforcer les cadres existants et de les harmoniser avec les accords régionaux et internationaux sur les forêts et les domaines connexes afin d'assurer une gestion durable des forêts en Afrique.

INDICATEURS	QUI EXÉCUT	PARTENAIRES D'APPUI
<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de pays ayant renforcé et harmonisé leurs cadres politiques et institutionnels avec les cadres internationaux et régionaux favorables à la GDF > Nombre de cadres politiques et réglementaires nationaux et sous-régionaux adaptés, harmonisés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> > États membres, CUA et CER 	<ul style="list-style-type: none"> > Coopération bilatérale, multilatérale > FAO, BAD, COMIFAC, CEEAC, CEDEAO, etc. > Mécanismes multilatéraux et bilatéraux de financement > Société civile nationale et internationale > Universités et Lycées > Secteur privé > Partenaires au développement > Communautés de recherche
<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de pays ayant intégré les aspects spécifiques au genre dans les réformes de leurs politiques forestières > Nombre de pays ayant intégré la GDF dans leur planning et budget national > Nombre de pays ayant des programmes, projets, interventions et stratégies intégrés pour assurer le régime forestier et améliorer les moyens d'existence > Niveau d'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> > États membres, CER, CUA 	<ul style="list-style-type: none"> > Coopération bilatérale, multilatérale > FAO, BAD, COMIFAC, CEEAC, CEDEAO, etc. > Mécanismes multilatéraux, bilatéraux de financement > Société civile nationale et internationale > Universités et lycées > Secteur privé > Partenaires au développement > Communautés de recherche
<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de stratégies, de directives et de plans d'utilisation des terres développés > Nombre de pays ayant mis en œuvre les plans ruraux, urbains et périurbains d'utilisation des terres > Nombre de plans de verdissement dans les zones urbaines et périurbaines développés par chaque état membre de l'UA en harmonie avec la GDF > Nombre de pays ayant développé des stratégies, plans et directives pour accroître l'agroforesterie dans le secteur agricole > Nombre de pays ayant développé des approches et mécanismes relatifs à la décentralisation de la gestion des forêts et des recettes forestières au profit des communautés locales > Nombre de pays ayant développé des stratégies, incitations, plans et directives pour le développement des chaînes de valeur forestières 	<ul style="list-style-type: none"> > CUA, CER, États membres 	<ul style="list-style-type: none"> > Coopération bilatérale, multilatérale > FAO, BAD, COMIFAC, CEEAC, CEDEAO, AFF, etc. > Mécanismes de financement multilatéraux et bilatéraux > Société civile nationale et internationale > Universités et lycées > Secteur privé > Partenaires au développement > Communautés de recherche
<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de pays ayant établi des cadres institutionnels multisectoriels pour l'harmonisation de leurs plans, programmes et projets pour la GDF > Nombre de partenaires privés impliqués dans la GDF et le niveau d'accomplissement de leurs actions concrètes > Nombre de compagnies privées et d'associations professionnelles utilisant les outils de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre des normes de la GDF dans leurs ESMP > Formation sur l'évaluation des services écosystémiques forestiers > Nombre de comités locaux créés pour la gestion de l'amélioration des stocks de carbone 	<ul style="list-style-type: none"> > CUA, CER, États membres 	<ul style="list-style-type: none"> > Coopération bilatérale et multilatérale > FAO, BAD, COMIFAC, CEEAC, CEDEAO, AFF, etc. > Mécanismes de financement multilatéraux, bilatéraux > Organisations nationales et internationales de la société civile > Universités et lycées > Secteur privé > Partenaires au développement > Communautés de recherche

PRIORITÉ 4.

Restauration des forêts et paysages dégradés

OBJECTIF 4.

Réduire la déforestation, la dégradation des forêts et des terres et restaurer les forêts et les paysages pour améliorer la résilience et les moyens d'existence durables

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

DOMAINES D'INTERVENTION (ACTIONS)

La déforestation est réduite

- › Évaluer le rythme de la déforestation aux niveaux national et régional
- › Identifier et analyser les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et développer des stratégies pour les surmonter
- › Promouvoir et protéger les droits communautaires et la sécurité du régime forestier afin de soutenir leur participation à la gestion durable des forêts
- › Créer un environnement favorable pour faciliter la participation du secteur privé à la certification forestière

Les forêts et paysages dégradés sont restaurés

- › Entreprendre des évaluations participatives détaillées des besoins en restauration aux niveaux national et régional
- › Soutenir les approches et mécanismes aux échelles nationale et régionale visant à améliorer la fourniture de toutes les espèces locales et autochtones à croissance rapide et de haute qualité ou le matériel de propagation et l'accès à celles-ci en vue de combler les besoins en restauration.
- › Promouvoir la mise en œuvre des pratiques forestières communautaires
- › Développer et mettre en œuvre des programmes nationaux, transfrontaliers, sous-régionaux et régionaux pour la restauration des forêts et paysages dégradés (par ex. au moyen de la régénération naturelle assistée, de la plantation et de l'agroforesterie)
- › Identifier et partager les informations sur les approches et stratégies de restauration (par ex. la régénération naturelle assistée, la plantation d'enrichissement et la gestion durable)
- › Développer les capacités de toutes les parties prenantes sur les nouvelles approches et stratégies de restauration des forêts et paysages dégradés

La variabilité climatique et le changement climatique, associées à la pression d'une population accrue sur les terres agricoles et les produits forestiers, ont causé une dégradation grave des forêts et des terres, la déforestation et la perte de biodiversité, en particulier dans les zones arides d'Afrique. D'autres défis menaçant la santé des forêts tels que les feux, les insectes nuisibles, les mauvaises pratiques de récolte, la mauvaise gestion et le surpâturage, contribuent également de façon substantielle à la dégradation des forêts et des terres en Afrique. Il est donc nécessaire d'intensifier les efforts de restauration des forêts et paysages dégradés afin d'accroître les fonctions de production et de

protection des forêts au delà de leur état actuel. 28 pays africains sont déjà engagés dans l'initiative africaine de restauration des paysages forestiers coordonnée par le NEPAD-AUDA dans le but de restaurer plus de 100 millions d'hectares de forêts et paysages dégradés. Des plateformes nationales pour la restauration ont également été établies dans plusieurs pays. En dépit de ces initiatives, la situation de la dégradation des forêts et des paysages demeure pratiquement inchangée et constitue donc un défi. En conséquence, les pays africains doivent intensifier leurs efforts pour endiguer et inverser les processus néfastes de la dégradation et s'attaquer à ses causes profondes.

INDICATEURS	QUI EXÉCUT	PARTENAIRES D'APPUI
<ul style="list-style-type: none"> › Le taux de déforestation (référence) pour chaque pays est établi › Les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts sont identifiés et analysés › Des mesures sont prises pour réduire la déforestation et le couvert forestier est restauré › Aire forestière mise sous gestion communautaire › Aire forestière certifiée 	<ul style="list-style-type: none"> › États membres, › CER, CUA 	<ul style="list-style-type: none"> › Programme de Coopération bilatérale, multilatérale de l'ONU-REDD, BAD, FAO, COMIFAC, CEEAC, CEDEAO, AFF, etc. › Mécanismes de financement multilatéraux et bilatéraux › Société civile nationale et internationale › Universités et lycées › Secteur privé › Partenaires au développement › Communautés de la recherche
<ul style="list-style-type: none"> › Rapports des évaluations aux niveaux national et régional › Base de données des espèces natives de haute qualité › Nombre de centres de semences soutenus et opérationnels pour l'approvisionnement durable en semences des espèces autochtones › Réseau de centres de semences soutenus › Nombre de technologies et de meilleures pratiques identifiées et disséminées › Zone de forêts et terres dégradées restaurée/en cours de restauration. › Zone forestière sous gestion communautaire locale 	<ul style="list-style-type: none"> › États membres, CER, CUA 	<ul style="list-style-type: none"> › Programme de Coopération bilatérale, multilatérale de l'ONU-REDD, BAD, FAO, COMIFAC, CEEAC, CEDEAO, AFF, etc. › Mécanismes de financement multilatéraux et bilatéraux › Société civile nationale et internationale › Universités et lycées › Secteur privé › Communautés des Partenaires au développement › Instituts de recherche

PRIORITÉ 5.

Partenariats et mobilisation des ressources renforcés pour réaliser la GDF

OBJECTIF 5.

Établir des partenariats et une collaboration forts pour la mobilisation des ressources à travers un système d'information et de communication robuste

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

DOMAINES D'INTERVENTION (ACTIONS)

Des partenariats et une collaboration forts sont établis

- › Développer et renforcer les partenariats collaboratifs
- › Soutenir le développement, l'expansion et le maintien des réseaux, alliances et partenariats existants
- › Rechercher des partenariats et alliances avec les pays sur d'autres continents aux antécédents, savoirs et intérêts avérés dans des domaines spécifiques de la GDF
- › Renforcer le partenariat dans la gestion des ressources forestières transfrontalières
- › Renforcer le partenariat pour la mise en œuvre des instruments mondiaux de GDF
- › Établir des partenariats avec les communautés indigènes et les groupes vulnérables
- › Soutenir les communautés indigènes pour leur permettre de prendre part de manière effective à la GDF
- › Encourager le secteur privé à créer des avantages économiques, sociaux et environnementaux dans leurs plans commerciaux
- › Promouvoir et soutenir la participation des organisations non-gouvernementales et communautaires

Une stratégie de mobilisation des ressources est développée et mise en œuvre

- › Communiquer et mettre en œuvre la stratégie
- › Développer ou renforcer les stratégies nationales pour la mobilisation des ressources
- › Disséminer les informations et mener les sessions de sensibilisation
- › Soutenir les communautés et organisations locales pour accéder aux fonds locaux, nationaux, régionaux et internationaux.

Capacités améliorées pour la mobilisation des ressources et le développement des partenariats

- › Développer les capacités de toutes les parties prenantes pour la création de partenariats et la mobilisation des ressources
- › Améliorer les capacités des états membres et les institutions du secteur forestier à mobiliser les ressources de diverses sources
- › Améliorer les capacités des groupes vulnérables (femmes, jeunes, communautés autochtones) à présenter des propositions compétitives pour attirer les fonds
- › Renforcer l'accès à l'information relative aux opportunités de financement
- › Établir un système d'information sur les opportunités de financement disponibles

Des partenariats collaboratifs fonctionnels et durables basés sur des intérêts, engagements et responsabilités communs sont importants pour mettre en œuvre le CGDF. Cela est nécessaire pour réunir les divers secteurs et institutions (techniques et financières) hors du secteur forestier aux niveaux national, régional et international.

Pour mettre en œuvre le CGDF, les états membres doivent développer des partenariats forts avec leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux et développer des stratégies de mobilisation des ressources afin d'attirer le financement de diverses sources aux niveaux national, sous-régional, régional et international. La coopération transfrontalière est également essentielle dans le cadre de la mobilisation des ressources.

INDICATEURS	QUI EXÉCUT	PARTENAIRES D'APPUI
<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de réseaux, alliances et partenariats développés, étendus et maintenus. › Nombre d'accords de partenariat signés › Nombre de nouveaux partenariats sur les ressources forestières transfrontières formés et opérationnels › Nombre de réunions et de consultations tenues par les états membres et les Partenaires internationaux › Application des décisions prises concernant la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs à la GDF › Nombre de partenariats fonctionnels avec les communautés indigènes et les groupes vulnérables › Nombre de personnes bénéficiant directement des investissements privés › Nombre de nouvelles entreprises qui intègrent systématiquement les considérations environnementales dans leurs activités socio-économiques › Nombre d'ONG et d'OC soutenues 	<ul style="list-style-type: none"> › Institutions gouvernementales, partenaires au développement, secteur privé, OSC › Gouvernement, partenaires au développement › Gouvernement et secteur privé › Gouvernement, partenaires au développement et secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> › Acteurs communautaires (ex. producteurs, transformateurs, commerçants et consommateurs) › OSC, Secteur privé, partenaires au développement › Communautés locales
<ul style="list-style-type: none"> › Nombre de pays ayant des stratégies de mobilisation des ressources nouvelles ou renforcées › Nombre et qualité des informations publiées et partagées › Nombre d'initiatives et de projets financés 	<ul style="list-style-type: none"> › Gouvernement, partenaires au développement et secteur privé 	
<ul style="list-style-type: none"> › Montant des ressources financières mobilisées › Nombres de demandes de ressources › Taux de financement alloué aux états membres en Afrique › Nombre d'initiatives des groupes vulnérables financés par les fondations de fonds fiduciaires et d'autres institutions financières › Une plateforme fonctionnelle est établie, utilisée et actualisée régulièrement 	<ul style="list-style-type: none"> › Gouvernements, CUA, CER et partenaires au développement › Gouvernements 	<ul style="list-style-type: none"> › Fondations de Fonds fiduciaires, secteur privé, OSC › Partenaires au développement, ONG, mécanismes mondiaux de financement (FEM, FVC, etc.)



PARTIE IV. OPPORTUNITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Il existe de nombreuses opportunités d'appui aux pays africains pour intensifier les interventions de GDF. Celles-ci incluent:

→ **Reconnaissance croissante du gouvernement**

Les forêts et les arbres jouissent d'une reconnaissance croissante de leur importance et les pays africains ont développé des politiques forestières durant les décennies récentes. Ces politiques constituent une base pour une mise à l'échelle et une amélioration.

→ **Dispositions environnementales internationales**

La préoccupation mondiale concernant le changement climatique a accru l'attention accordée au rôle des forêts dans le cycle du carbone. Les paiements pour la séquestration du carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme moyen d'atténuer le changement climatique, augmentent à travers les marchés volontaires et règlementés. Les mécanismes internationaux tels que REDD+² et le Mécanisme pour un développement propre offrent des opportunités d'accroître les ressources (financières, appui technologique, capacités et compétences) pour la GDF en Afrique.

La mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Changement Climatique compte beaucoup sur la GDF. Il n'est d'ailleurs pas surprenant de constater que de nombreuses contributions déterminées au niveau national soumises par les pays africains se penchent fortement vers des interventions forestières et des opérations liées à la terre.

→ **Inclusion des activités forestières dans les Contributions déterminées au niveau national et les Cibles de neutralité en matière de dégradation des terres**

L'inclusion des activités forestières dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, constitue une opportunité d'accroître la GDF en Afrique. Trois commissions climatiques lancées lors de la 22^{ème} réunion de la

Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) offrent également des opportunités de soutenir et d'étendre la GDF en Afrique: ce sont la Commission climat pour la Région du Sahel (présidée par le Gouvernement du Niger); la Commission climat du Bassin du Congo (présidée par le Gouvernement du Congo); et la Commission climat des états insulaires (présidée par le Gouvernement des Seychelles).

Au titre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et en réponse à l'ODD 15.3.1, plus de 100 pays, dont 51 pays africains³, ont entamé des processus d'établissement de cibles pour la neutralité de la dégradation des terres à travers la gestion et la restauration durables des terres, y compris des terres forestières. La conservation des forêts est aussi une composante indispensable des objectifs de biodiversité d'Aichi dans le cadre de la Convention sur la Diversité biologique (CDB).

→ **Le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue (Décennie des Nations unies sur la restauration des écosystèmes (2021-2030))**

Une conférence ministérielle a adopté **le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue**⁴ en novembre 2018. Ce Programme d'action dont le développement a été mené par l'UA et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a pour but de conserver et de gérer de manière durable les terres et les écosystèmes tout en réduisant, atténuant ou inversant les impacts de la dégradation des terres et des écosystèmes; réduisant et stoppant la perte de biodiversité; luttant contre la dégradation des terres et la désertification; atténuant le changement climatique; réduisant les risques associés aux catastrophes; et restaurant les conditions et processus écosystémiques afin d'accroître la résilience, les fonctions écosystémiques et les avantages durables. Le Programme d'action fournit un cadre pour l'action

² REDD+: Réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts (et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts, et du renforcement des stocks de carbone).

³ www.unccd.int/actions/ldn-target-setting-programme

⁴ www.cbd.int/doc/c/274b/80e7/34d341167178fe08effd0900/cop-14-afr-hls-04-final-en.pdf

harmonisée et coordonnée sur la restauration des écosystèmes par les états membres et les partenaires de l'UA à travers l'Afrique. En outre, en mars 2019, une Décennie des Nations unies sur la restauration des écosystèmes (2020-2030) a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU.

D'autres stratégies et programmes développés par l'UA et qui offrent des opportunités pour la mise en œuvre et la promotion de la GDF, incluent la Stratégie africaine sur la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique, adoptée en mai 2015; la Stratégie de l'UA sur la faune sauvage; l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100) coordonnée par le NEPAD; et l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel qui continue son expansion pour couvrir les zones arides dans les régions orientales, australes et autres de l'Afrique.

→ Investissements accrus dans les ressources génétiques forestières

L'utilisation de matériel génétique de bonne qualité d'origine ligneuse, est cruciale pour le succès des plantations d'arbres ou de tout programme de restauration, et pourrait accroître les profits en améliorant la productivité de la forêt et la qualité du bois, et en réduisant les coûts de production du bois, tout en améliorant également la conservation de la biodiversité et sa résilience au changement climatique. L'approvisionnement efficace en matériel génétique de bonne qualité est essentiel en Afrique parce que les terres disponibles pour la restauration à grande échelle et les plantations forestières y sont limitées, et il est donc d'une grande nécessité d'accroître la productivité. Plusieurs pays africains ont développé et mettent en œuvre des stratégies et programmes en vue de conserver et d'améliorer les ressources génétiques forestières pour soutenir la GDF. Un bon fondement existe donc pour renforcer les capacités de production de matériel de reproduction de haute qualité, y compris l'approvisionnement, la conservation et la gestion des semences.

→ Accroître le commerce sur la base de la production, transformation, valorisation et commercialisation durables des produits et services forestiers

Les échanges commerciaux entre les pays africains sont considérables: le commerce annuel de bois de sciage par exemple, inclut au moins 80 000 m³ entre le Cameroun et le Tchad; 12 000 m³ entre le Cameroun et le Nigéria; 6 000 m³ entre la République centrafricaine et le Tchad; et 50 000 m³ entre la République

démocratique du Congo, l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda. La majeure partie de ces échanges est informelle, et sa formalisation non seulement augmenterait les recettes gouvernementales nationales grâce à une collecte améliorée des taxes et des emplois accrus, mais faciliterait également l'industrialisation du secteur grâce à l'ajout de valeur. Il en est de même pour les PFNL: en 2017, le Réseau pour les gommés et résines naturelles en Afrique (NGARA), soutenu par la CUA, la FAO et d'autres entités, a développé un cadre stratégique pour la promotion de la commercialisation et la priorisation des gommés et résines naturelles contribuant ainsi à développer des approches durables pour ces PFNL importants (NGARA, 2017).

→ Adoption de la certification forestière en Afrique – l'utilisation des marchés pour encourager la GDF

Bien que la certification forestière offre divers avantages et opportunités économiques, sociaux et environnementaux potentiels, son adoption a été lente en Afrique. Un obstacle important pour plusieurs gestionnaires de forêts en Afrique, est le manque des capacités nécessaires pour entreprendre des audits de certification et pour maintenir des opérations conformes aux normes de certification. Il y a une absence générale d'experts locaux en certification forestière, d'auditeurs de la certification forestière et d'organes de certification basés au niveau local, et d'appui financier pour la certification forestière. Toutefois, la certification forestière a enregistré des avancées en Afrique de l'ouest et du centre où un nombre de pays ont développé des normes nationales de certification (bien que juste un nombre limité d'entre eux ait des forêts certifiées). De tous les pays africains, l'Afrique du sud a enregistré le plus de progrès en matière de certification forestière.

→ Utilisation des critères et indicateurs pour la GDF en Afrique

Certains pays africains ont développé et mettent en œuvre des critères et indicateurs utiles pour la conceptualisation, la mise en œuvre et le suivi du progrès dans la réalisation de la GDF. Certains pays disposent également de groupes de travail nationaux sur la foresterie qui attirent l'attention sur la GDF et font la promotion d'interventions de lutte contre la déforestation; entre autres actions, ces groupes de travail ont contribué à développer des principes, critères et indicateurs nationaux pour la GDF et la certification forestière, et ont mené d'autres activités concourant à la réalisation de la GDF. Certains pays ont donc développé un niveau de capacités pour participer au développement et les guider vers la réalisation de la GDF.

→ Disponibilité des directives et outils sur la GDF en zones arides d'Afrique sub-saharienne

La FAO a préparé les *Directives sur les pratiques de gestion durable des forêts dans les zones arides de l'Afrique sub-saharienne* (FAO, 2010) pour aider à améliorer la planification et la gestion des forêts dans les zones arides africaines, et en conséquence les contributions des forêts au bien-être des populations locales. Les directives ont été développées avec l'aide d'experts forestiers et de partenaires actifs dans la région. Les décideurs politiques et professionnels forestiers en Afrique peuvent capitaliser sur ces directives et d'autres telles que les *Directives mondiales pour la restauration des forêts et paysages dégradés dans les terres arides* (FAO, 2015b) qui ont été développées dans le but d'intensifier l'adoption de la GDF dans les forêts en zones arides. La FAO a également développé *Collect Earth*, un outil d'évaluation et de suivi des forêts, des arbres et des opportunités de restauration, notamment dans les forêts et paysages en zones arides, en collaboration avec Google et d'autres partenaires.

→ Disponibilité de nouveaux outils et technologies en matière de foresterie

L'Afrique commence à investir dans la science et les technologies telles que la télédétection, les systèmes d'informations géographiques, *Collect Earth*, *Biomass Geo-Wiki* et *Forests Down-welling Surface Short-wave Radiation Flux*, utiles pour mesurer le changement du couvert forestier et pour fournir d'autres informations sur les forêts. Les instruments financiers tels que *M-Pesa* ont un potentiel considérable pour faciliter les transferts d'argent vers les régions où les services bancaires sont absents, ce qui pourrait être très utile dans le secteur de la foresterie africaine, surtout pour les petites et moyennes entreprises.

→ Institutions d'enseignement et de formation en foresterie et domaines associés

Les institutions forestières existantes (facultés, écoles, et départements) en Afrique, offrent des formations académiques universitaires et postuniversitaires dans les matières relatives à la foresterie à un niveau acceptable. Certaines de ces institutions tentent d'adapter leur programme d'enseignement aux nouvelles priorités et questions telles que la foresterie communautaire, l'agroforesterie, les utilisations intégrées des terres, les industries de produits forestiers et le changement climatique. D'autres institutions tertiaires (écoles supérieures) forment des professionnels forestiers compétents armés de certificats ou de diplômes. Les capacités existent donc

en Afrique pour former des forestiers professionnels capables d'orienter la mise en œuvre de la GDF.

→ Institutions de recherche forestière

Les institutions africaines de recherche forestière existent et sont chargées de mener la recherche appliquée. Il existe également des institutions régionales et internationales de recherche dans les domaines relatifs à la foresterie qui sont basées en Afrique ou y possèdent des bureaux ou y mènent des activités. Ces ressources de recherche peuvent être exploitées et combinées avec d'autres ressources disponibles pour contribuer à réaliser la GDF.

→ Opportunités de financement de la foresterie en Afrique

De nouveaux mécanismes innovants de financement de la foresterie existent et sont actuellement utilisés par les pays pour financer les activités forestières. Les institutions régionales, nationales et locales bénéficient des opportunités de financement à travers les accords internationaux et leurs instruments de financement associés. L'Accord de Paris sur le changement climatique par exemple, recommande une augmentation annuelle du financement climatique à 100 milliards USD d'ici 2020, y compris à travers le Fonds vert pour le climat, dont une partie pourrait être appliquée à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets en rapport avec la foresterie. Le Fonds pour l'environnement mondial (programme FEM-7) finance des programmes d'impact relatifs à la GDF dans le Bassin du Congo, sur les forêts et paysages des terres arides, et sur les systèmes alimentaires, l'utilisation et la restauration des terres (notamment en Afrique).

→ Collaboration et partenariats sous-régionaux, régionaux et internationaux dans la foresterie

Les collaborations et partenariats existants aux niveaux international, régional et sous-régional dans le secteur forestier, peuvent tirer parti de la GDF en Afrique. Les institutions internationales soutenant la foresterie africaine incluent la FAO, la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC); la Convention sur la diversité biologique (CDB); la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD); le Forum des Nations unies sur les forêts; le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE); et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Plusieurs organisations non-gouvernementales internationales et de recherche sont représentées en Afrique, ainsi que des programmes importants sur les forêts tels que l'Union

internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

La Commission de l'Union africaine, les Communautés régionales économiques, la Banque africaine de développement et la Commission des forêts d'Afrique centrale contribuent avec des financements et la coordination de la GDF en Afrique. L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel de l'Union africaine fournit une importante opportunité pour la GDF.

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) visant la transformation du développement agricole peut être exploité pour créer des synergies et la mobilisation des ressources.

En outre, l'existence de la Stratégie de l'Union africaine pour lutter contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore, fournit un cas excellent pour les synergies, ainsi qu'une plateforme commune pour la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités et le plaidoyer.

Un nombre de cadres et organes institutionnels dans la région offrent des avis de politiques dont le CGDF pourrait tirer parti pour soutenir sa mise en œuvre. Ces cadres et organes incluent:

- Le Comité Technique Spécialisé de l'Union africaine (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (ARDWE) fournit le cadre général sur les politiques relatives aux questions forestières sur le continent;
- La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (FAO) qui rassemble 52 pays membres, ainsi que d'autres pays et organisations observateurs, et réunit les représentants de pays responsables des questions forestières et de faune sauvage au plus haut niveau technique, généralement les Directeurs des institutions chargées de la foresterie et de la faune sauvage dans les pays membres;
- L'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), qui coordonne, exécute et évalue les programmes régionaux et continentaux avec comme mandat de l'UA de mettre l'accent sur le développement du capital humain, l'industrialisation, la science et l'innovation, l'intégration régionale et l'infrastructure et la gouvernance des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. L'AUDA-NEPAD coordonne également l'AFR100 et l'Agriculture intelligente face au climat.
- La Plateforme du partenariat pour l'environnement en Afrique (AEPP) menée par le NEPAD avec pour

objectif de « coordonner, mobiliser les ressources, faciliter l'acquisition du savoir et aligner le soutien pour la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Environnement ». L'AEPP a été lancée lors de la 22ème Conférence des parties à la CCNUCC à Marrakech au Maroc, en novembre 2016.

- La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement qui assure le leadership en Afrique en matière de questions environnementales en promouvant la participation internationale, en développant les capacités en matière de gestion de l'environnement et en encourageant la ratification d'accords multilatéraux; et
- Le Hub CDN pour l'Afrique, créé par la Banque africaine de développement (BAD), qui sert de réserve de ressources pour les pays africains et les institutions publiques et privées locales et internationales pour les aider à honorer de manière effective et efficace les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

Les cadres institutionnels sous-régionaux incluent:

- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) qui a développé un plan de convergence pour la GDF;
- La Communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC), soutenue par la COMIFAC avec un plan de convergence forestier;
- La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui a développé un Protocole sur la foresterie;
- La Communauté de l'Afrique de l'est (CAE) qui développe ses Politique et Stratégie forestières;
- L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour la Corne de l'Afrique, qui a entamé la formulation de ses Politique et Stratégie forestières;
- Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA);
- L'Union du Maghreb arabe (UMA) pour l'Afrique du nord; et
- La Communauté économique des États sahariens (CEN-SAD) avec un engagement fort sur la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel

Les pays africains ont conclu divers partenariats avec les institutions ci-dessus et d'autres entités, partenaires au développement, institutions et réseaux afin d'accroître l'utilisation durable des forêts dans le but d'améliorer les résultats positifs pour l'environnement et les moyens d'existence des populations africaines.

→ Autres institutions et réseaux

Parmi les autres institutions et réseaux en Afrique qui jouent un rôle dans la promotion de la GDF, figurent le :

- **Le Forum forestier africain**, qui offre une plate-forme et crée un environnement favorable à une analyse, une sensibilisation et des conseils indépendants et objectifs sur toutes les questions des techniques et des politiques pertinentes relatives à la gestion, à l'utilisation et à la conservation durables des forêts et des ressources forestières africaines dans le cadre des efforts visant à réduire la pauvreté, à protéger l'environnement et à promouvoir le développement économique et social;
- **Le réseau Africa Forest Enterprises Connect**, qui s'est engagé à développer des entreprises forestières contrôlées localement pour améliorer les moyens de subsistance en Afrique;
- **Les réseaux forestiers et commerciaux pour la gestion légale et durable des forêts en Afrique et en Asie**, qui favorisent la conservation et la gestion durable des forêts tropicales en aidant les pays en développement à améliorer la gouvernance forestière tout en contribuant directement à la mise en œuvre du plan d'action de l'Union européenne pour l'application des réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux;
- **Le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts**, qui participe à la gestion durable des ressources forestières en Afrique;
- **Le Réseau de foresterie communautaire africaine**, qui rassemble les organisations communautaires travaillant dans l'agroforesterie et la foresterie à travers l'Afrique;
- **L'Académie africaine des sciences**, qui honore les réussites dans le domaine de la science et de la technologie en Afrique, et agit comme un catalyseur du développement de la communauté scientifique et technologique africaine en vue de faciliter le développement des capacités scientifiques et technologiques pour un développement scientifique en Afrique; et
- **NGARA**, Réseau africain des gommés et résines naturelles, qui rassemble un large éventail d'acteurs (par exemple, des producteurs, paysans, des collecteurs, des commerçants, des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des exportateurs et des importateurs) ayant un désir commun d'améliorer la production et la qualité des gommés et des résines produites localement pour les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Ces institutions et réseaux, ainsi que d'autres organisations similaires, peuvent être mobilisés et reconnus dans les plans nationaux, sous régionaux et

continentaux et disposer de ressources pour soutenir la gestion durable des forêts sur le continent.

Le CGDF sera mis en œuvre par les institutions et organes sous-régionaux, régionaux et nationaux, en s'appuyant sur les mécanismes et opportunités de coordination et de financement existants.

L'Assemblée de l'Union africaine apportera un soutien politique, l'orientation et une position commune continentale sur les forêts et la foresterie. Les États membres de l'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER) défendront et soutiendront la GDF dans les différentes sous-régions africaines, en fonction de leurs spécificités et de leur mandat. Ils soumettront des rapports périodiques à l'Assemblée de l'UA et à son Comité technique spécialisé sur l'avancement de la mise en œuvre du CDGF.

La Commission de l'Union africaine, les États membres et les CER pourraient juger utile de recourir à la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA), un organe régional de la FAO, ainsi qu'à d'autres cadres, instruments et processus régionaux et internationaux de gestion forestière, pour promouvoir la dissémination du CGDF; offrir un forum de discussion sur les priorités et les moyens de mise en œuvre; partager les bonnes pratiques et les outils; et suivre et rendre compte de sa mise en œuvre.

Pour mettre en œuvre le CGDF, les pays et les CER devront mobiliser des ressources provenant de diverses sources de financement aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

Des stratégies nationales de financement forestier

pourraient être formulées lorsqu'elles sont absentes, en mettre l'accent sur la mobilisation de ressources financières provenant de toutes les sources et de tous les secteurs possibles pour assurer un soutien aux activités clés nécessaires à la réalisation de la GDF et pour promouvoir l'investissement et les paiements pour les biens forestiers et les services écosystémiques.

Le développement de fonds forestiers nationaux

(parfois appelés fonds nationaux de conservation des forêts) est devenu courant en Afrique alors que les pays tentent de mobiliser des ressources pour la gestion durable des forêts. La plupart des fonds forestiers nationaux comprennent des revenus provenant de diverses sources, telles que les allocations budgétaires du gouvernement; les recettes générées par la vente de produits forestiers et de services écosystémiques; les taxes et redevances forestières; les amendes, et les dons. Ces fonds peuvent être soutenus par la création de fonds forestiers décentralisés, en particulier au niveau des autorités et des communautés locales.



Les stratégies visant à accroître les financements nationaux consacrés à la foresterie doivent à la fois accroître les recettes publiques découlant des forêts et créer un climat plus favorable aux investissements privés. Ces stratégies doivent donc inclure une augmentation des recouvrements des recettes, l'amélioration des politiques de dépenses, la réforme des politiques macroéconomiques (par exemple en matière de fiscalité) et la mise en place des incitations requises, des subventions et appuis techniques et institutionnels. Les approches doivent inclure la tarification appropriée des biens et services produits par les forêts publiques et l'adoption d'instruments fondés sur le marché pour en tirer des revenus. Les prix du marché doivent refléter les véritables valeurs liées à la rareté des ressources forestières. Une autre option consiste à créer des fonds forestiers spéciaux, financés par des redevances ou des taxes, pour financer des activités spécifiques liées au développement et à la gestion durable des forêts. Les fonds nationaux du carbone (conçus pour gérer les taxes perçues des émetteurs de carbone) et les fonds pour l'environnement peuvent également être des sources de financement importantes pour la gestion durable des forêts en Afrique.

Au niveau sous-régional, il est essentiel de poursuivre et de renforcer la tendance actuelle en matière de coordination et de coopération. À titre d'exemple, les stratégies et programmes élaborés par les organismes sous-régionaux, tels que le Plan de convergence des forêts de la CEDEAO, le Protocole sur la foresterie de la SADC et le Plan de convergence des forêts de la COMIFAC. Ces initiatives ont permis de mobiliser des ressources financières pour la gestion des forêts dans leurs sous-régions. La plus remarquable de ces approches est le Fonds forestier du Bassin du Congo, abrité par la Banque africaine de développement, qui a mobilisé des ressources importantes pour les forêts des pays du Bassin du Congo. Des initiatives similaires pourraient être développées pour les autres CER et les institutions, réseaux et groupes sous-régionaux concernés, notamment les organismes et institutions de financement sous-régionaux existants, tels que la Banque de développement de l'Afrique de l'Ouest et la Banque de développement de l'Afrique de l'Est.

Au niveau régional, la Banque africaine de développement est devenue une source majeure de financement forestier en Afrique, et sa part s'est également accrue de manière substantielle. Il semble que le rôle de la Banque dans le secteur forestier continuera de croître avec la demande: son portefeuille du secteur forestier a bénéficié de nombreux pays, avec des projets sur les plantations industrielles, la conservation, la restauration des forêts dégradées, l'agroforesterie et les capacités institutionnelles. Compte tenu de la tendance générale au déclin de l'aide

publique au développement (APD), il sera important de poursuivre les efforts visant à augmenter les **fonds bilatéraux et multilatéraux** consacrés à la gestion durable des forêts en Afrique et d'utiliser l'APD pour mobiliser d'autres sources de financement. Utilisée à bon escient, l'APD peut toujours jouer un rôle efficace, en particulier en levant les obstacles, en fournissant des fonds de démarrage aux entrepreneurs privés, en fournissant une assistance technique et en établissant des liens entre les investisseurs et consommateurs, et les propriétaires, transformateurs et entrepreneurs forestiers.

Les mécanismes multilatéraux de financement de l'environnement, tels que le FEM, octroient de nouvelles subventions et des financements pour faire face aux coûts additionnels/incrémentaux des mesures visant à réaliser les avantages environnementaux mondiaux convenus et découlant des résolutions des conférences des parties à la Convention sur la diversité biologique, à la CCNUCC et à la CNUCLD. Depuis 1991, la portée des activités forestières du FEM ne se focalise plus uniquement sur la biodiversité mais englobe désormais la gestion intégrée des écosystèmes, la lutte contre la dégradation des sols par la gestion durable des terres et, depuis 2007, le financement de la gestion durable des forêts. Au titre du FEM-7, trois programmes d'impact pertinents pour l'Afrique ont été développés spécifiquement pour augmenter le financement des impacts transformateurs de la GDF et de la gestion durable des terres et pour lutter contre les facteurs à l'origine de la dégradation – un programme pour la GDF dans les paysages des terres arides (avec la FAO comme agence principale pour sa formulation et sa mise en œuvre), un autre sur la GDF dans les paysages du Bassin du Congo (avec le PNUE comme agence principale), et le troisième programme sur les systèmes alimentaires, l'utilisation des terres (avec la Banque mondiale comme agence principale).

Le Fonds vert pour le climat et d'autres sources, mécanismes et initiatives de financement climatique ont vu le jour récemment dans le but d'aider les pays en développement à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets. Les mécanismes (dont certains sont autonomes tandis que d'autres sont gérés par des institutions financières mondiales) comprennent le Mécanisme de développement propre de la CCNUCC, le Mécanisme REDD+ (le Programme des Nations Unies pour la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts); le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale; le Fonds d'adaptation; les Fonds d'investissement climatique; le Fonds climatique d'investissement stratégique; le Programme d'investissement forestier; le Programme de renforcement des énergies renouvelables; le Fonds pour les technologies propres; et les marchés volontaires du carbone.

PARTIE V. SUIVI, ÉVALUATION ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE GDF POUR L'AFRIQUE

INTRODUCTION

Dans le but de suivre le processus de mise en œuvre du Cadre, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports de façon régulière. Cela est impératif pour tenir toutes les parties prenantes au fait des réalisations, défis, et opportunités et pour tirer parti des cadres de suivi et d'établissement des rapports existants et éviter la surcharge de travail causée par l'établissement des rapports.

L'élément clé du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports, sera la création et l'opérationnalisation d'un Groupe de travail d'experts pour assurer la supervision de la mise en œuvre du Cadre. Ce Groupe de travail sera composé d'experts provenant de toutes les régions du continent. Des institutions partenaires participeront également aux sessions du Groupe de travail d'experts en tant qu'observateurs. Le Groupe de travail d'experts se réunira une fois par an et ses réunions seront convoquées par la CUA.

À mi-parcours de la phase de mise en œuvre du Cadre, une évaluation intérimaire sera effectuée pour faire le point des accomplissements, des défis et des opportunités. Cela permettra alors de procéder aux ajustements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité du Cadre.

Les processus d'établissement de rapports de l'Union africaine seront utilisés. Les Communautés économiques régionales fourniront des rapports régionaux synthétisés à la Commission de l'Union africaine régulièrement en harmonie avec les sessions du Comité technique spécial (CTS) sur l'Agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement. En sa qualité de Secrétariat, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Groupe de travail d'experts compilera les rapports sous-régionaux et les préparera pour leur soumission au CTS pour approbation. Ces rapports seront ensuite soumis à l'approbation des plus hautes instances de l'Union africaine pour de nouvelles orientations si nécessaire.

OBJECTIFS DU MÉCANISME DE SUIVI, ÉVALUATION ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

L'objectif général est de suivre le progrès et les jalons par rapport aux activités planifiées, en particulier en termes de réalisation des résultats et d'impacts des interventions. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Améliorer l'évaluation systématique et objective régulière de la mise en œuvre
- Fournir des rapports réguliers sur la mise en œuvre du Cadre
- Renforcer la compréhension des facteurs sous-jacents multiples causant la déforestation et la dégradation des terres
- Identifier et documenter les pratiques et approches réussies.

Le succès global du CGDF sera mesuré à l'aide des trois indicateurs suivants au titre de l'ODD 15 (Vie terrestre) et l'Aspiration 1 (Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le Développement durable) et l'objectif 7 (Économies et sociétés viables sur le plan écologique et résistantes au climat) de l'Agenda 2063.

La mesure et l'établissement de rapports pour le suivi du progrès de mise en œuvre sera basé sur des indicateurs des ODD rapportés par les pays, tels que:

- ODD 15 (15.1.1 Superficie forestière en pourcentage de la superficie totale)
- ODD 15 (15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts⁵)
- Superficie forestière sous la GDF en pourcentage de la superficie forestière totale

Un état des forêts africaines ou une perspective (Outlook) sur les forêts et la gestion durable des forêts en Afrique sera préparé et publié périodiquement en utilisant et en analysant les données recueillies, avec l'appui de la FAO, de l'AFF et d'autres partenaires.

⁵ www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/1521/en/



TABLEAU 2. MATRICE DE MISE EN ŒUVRE DU S&E ET DE L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

RÉSULTATS	INTERVENTIONS/ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABILITÉS (ACTEURS CLÉS)	PARTENAIRES DONT L'APPUI EST NÉCESSAIRE
Un mécanisme efficace de suivi, évaluation et établissement des rapports est établi et opérationnalisé	<ul style="list-style-type: none"> › Établir un mécanisme détaillé de suivi et évaluation au niveau de la CUA › Créer et opérationnaliser un Groupe de travail d'experts pour guider la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> › Document de suivi et évaluation › Groupe de travail d'experts créé › Rapports de la réunion du Groupe de travail d'experts 	<ul style="list-style-type: none"> › MS, CER, et CUA 	<ul style="list-style-type: none"> › FAO, AFF, WWF, UICN, et autres.
Un Secrétariat fonctionnel est établi à la CUA pour appuyer le S&E et l'établissement des rapports	<ul style="list-style-type: none"> › Établissement d'un Secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> › Rapports du Secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> › CUA 	<ul style="list-style-type: none"> › CER et partenaires
Rapport sur l'État des forêts africaines publié périodiquement	<ul style="list-style-type: none"> › Secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> › Rapport quinquennal sur le patrimoine forestier en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> › CUA 	<ul style="list-style-type: none"> › Partenaires au développement, BAD, AFF, FAO, PNUD, ONG
Les engagements à tous les niveaux sont maintenus et renforcés	<ul style="list-style-type: none"> › Effectuer régulièrement le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports à tous les niveaux (continental, régional et national) 	<ul style="list-style-type: none"> › Des partenariats forts sont établis › Les ressources adéquates sont mobilisées 	<ul style="list-style-type: none"> › MS, CER et CUA 	<ul style="list-style-type: none"> › FAO, AFF et tous les autres partenaires

Références

- Bastin, J.F., Berrahmouni, N., Grainger, A., Maniatis, D., Mollicone, D., Moore, R., Patriarca, C.** et al. 2017. The extent of forest in dryland biomes. *Science*, 356(6338): 635–638.
- Chipeta, M.E. & Kowero, G.** 2015. An overview of intra-African trade in forest products: opportunities and challenges. *International Forestry Review*, 17(Supplement 3): 114–124.
- Choge, S.K., Cunningham, A. & Ellery, W.** 2005. Chasing the wooden rhino: the case of woodcarving in Kenya. In A. Cunningham, B. Belcher & B. Campbell, eds. *Carving out a future: forests, livelihoods and international woodcarving trade*. London, Earthscan.
- Commission de l'Union africaine**, 2015. L'Afrique de nous voulons. Synthèse Du Premier Plan Décennal De L'Agenda 2063
- Department of Agriculture, Forestry and Fisheries (DAFF) of the Republic of South Africa.** 2015. *State of forests report 2010-2012*.
- FAO.** 2010. *Guidelines on sustainable forest management in drylands of sub-Saharan Africa*. Arid Zone Forests and Forestry Working Paper No. 1. Rome.
- FAO.** 2011. Economic and social significance of forests for Africa's sustainable development. *Nature et Faune*, 25(2).
- FAO.** 2015a. *Forest Products Yearbook 2009–2013*. Rome.
- FAO.** 2015b. *Global guidelines for the restoration of degraded forests and landscapes in drylands: building resilience and benefiting livelihoods*. FAO Forestry Paper No. 175. Rome.
- FAO.** 2016a. *Global forest resources assessment 2015. How are the world's forests changing?* Second edition. Rome.
- FAO.** 2016b. *Trees, forests and land use in drylands: the first global assessment*. Rome.
- Gondo, P.** 2010. *Financing sustainable forest management in Africa: an overview of the current situation and experiences*.
- NEA.** 2002. *Development of a collaborative institutional data framework for integrated environmental assessment and reporting for West Africa*. Network for Environment and Sustainable Development in Africa project. Banjul, National Environment Agency (NEA).
- NGARA.** 2017. *The Network for Natural Gums and Resins: overview and framework of priorities, 2017-2030*.
- Nikiema, A. & Umali. B.E.** 2007. *Vitellaria paradoxa* C. F. Gaertn. Record from Protabase. In: H.A.M. van der Vossen & G.S. Mkamilo, eds. *PROTA (Plant Resources of Tropical Africa)*. Wageningen, the Netherlands.
- UNEP & NESDA.** 2004. *Rapport sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest*. Nairobi, United Nations Environment Programme (UNEP)/Network for Environment and Sustainable Development in Africa (NESDA).

